

4.5 Contrôle interne au sein de l'ENS Paris-Saclay

Organisation du contrôle interne à l'ENS Paris-Saclay

Présentation

Le contrôle interne a un rôle d'accompagnement à la simplification et l'harmonisation des processus de gestion pour fluidifier et sécuriser les activités. Il permet de minimiser les risques d'erreurs, et de mettre en place des mesures visant à prévenir les risques juridiques et financiers tout en fournissant les informations nécessaires à une prise de décision éclairée.

La Direction des affaires juridiques, institutionnelles et marchés publics met en place les processus du contrôle interne au sein de l'établissement, établit les plans d'action et coordonne les actions à mener avec l'appui du comité de pilotage.

La présente note a pour objet la mise en place d'un comité de pilotage du contrôle interne à l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay et la présentation de ses missions.

I- Composition du comité de pilotage du contrôle interne

Il est composé comme suit :

- Le Directeur général des services ;
- La Vice-présidente en charge des moyens ;
- L'Agent comptable
- La Directrice des affaires financières ;
- La Directrice des ressources humaines ;
- La Directrice des affaires juridiques, institutionnelles et marchés publics ;
- La chargée du contrôle interne comptable ;
- Le chargé du contrôle interne budgétaire ;
- La chargée de qualité et d'aide au pilotage.

II- Organisation

Le comité se réunit autant de fois que nécessaire en cas de difficultés rencontrées et au moins deux fois par an.

L'organisation et le suivi des réunions du comité de pilotage du contrôle interne sont portés par la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et marchés publics.

Le comité établit un rapport de contrôle interne annuel faisant état de l'activité dudit comité qui sera présenté à la Présidence de l'Ecole.

III- Missions

Le comité de pilotage du contrôle interne est chargé :

- D'analyser les risques :
 - Identifier les risques, en collaboration avec les services
 - Evaluer les risques, réaliser la cartographie des risques et sa cotation
- De mettre en place les plans d'action et de contrôles
 - Construire et proposer des plans d'action en collaboration avec les services
 - Suivre la réalisation des plans de contrôle et synthétiser les résultats
- De réaliser un *reporting*
 - Constituer une base de données des contrôles effectués
 - Rédiger des notes de synthèses pour conseiller la direction sur les problèmes de gestion et les procédures administratives et financières à mettre en place

IV- La cartographie des risques

La cartographie des risques permet de recenser les risques majeurs d'une organisation et de les présenter de façon synthétique sous une forme hiérarchisée.

Deux cartographies pourront être identifiées :

- **La cartographie des risques du contrôle interne comptables et budgétaires (CICB)**

Ce contrôle interne encadrée par la réglementation¹ a pour objectif d'apprécier le caractère soutenable de la gestion au regard de l'autorisation et de la qualité de la comptabilité budgétaire.

Il participe à la prévention du risque budgétaire en contribuant à l'identification et à la prévention des risques financiers.

¹ Le décret n° 2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
La circulaire conjointe DGFiP/MESR n° 2011-03-6791 du 1er juin 2011 relative à la mise en œuvre de la démarche de contrôle interne comptable et financier ;
Le guide pratique d'aide à la mise en œuvre de la démarche de CICB dans les EPSCP de 2012.

De plus, il participe également à l'évaluation de la performance de l'organisme et de l'utilisation optimale des moyens alloués.

- **La cartographie des risques du contrôle interne juridiques et institutionnels**

Ce contrôle a pour objectif de recenser la plupart des risques associés aux processus de gestion administratives et permet de définir un plan d'actions pour sécuriser juridiquement l'Ecole.

Il participe à la prévention du risque contentieux à l'amélioration des relations avec les usagers et au maintien de la qualité et de la bonne image de l'établissement.

V- Chantiers prioritaires

Les chantiers prioritaires proposés pour 2020 sont :

- La paie
- L'engagement décennal
- L'exécution financière des marchés publics

Les chantiers proposés pour 2021 sont :

- Recettes et conventions
- Habilitation informatique
- Création des tiers